BEURRE D'OOSTCAMP garanti pur
à **3,60** le kilog
MAISON CENTRALE DE LA LAITERIE D'OOSTCAMP
A ROUBAIX, RUE DU BOIS, 13
— SUCCURSALES —

A ROUBAIX	Grande-Rue, 28;
Rue du Bois, 13;	Rue de l'Ommelet, 125;
Rue de l'Industrie, 2;	Rue de la Chaussée, 2;
Rue Pierre-de-Roubaix, 159;	Rue Derreme, 37;
Rue Pierre-de-Roubaix, 58;	Rue Turgot, 68;
Place d'Amiens, Mayot, boul.;	Place de la Gare, 120;
Rue d'Italie, 35.	Grande-Rue, 38.
Rue de l'Epeule, 188;	Rue de la Fosse-aux-Chênes, 98
Rue de Tourcoing, 155	A TOURCOING
Rue du Tilleul, 123,	Rue de l'Hôtel-de-Ville, 4;
Boulevard de Strasbourg, 126;	Rue de Gand, 91;
Rue Cornelle, 7;	Rue du Tilleul, 15.
Rue Ma Campagne, 113;	A CROIX
Rue du Collège, 71 bis;	Rue de la Gare chez M. Duvivier
Rue de Curtigny;	A LILLE
Rue de la Halle, 9;	Rue Royale, 58, épic. Havernay

Exiger sur le papier la vignette d'Oostcamp et sur les motes de beurre la marque de la laiterie d'Oostcamp, 87930

TOURCOING

Les élections au Conseil des Prudhommes. Les élections, ainsi que nous l'avons annoncé, auront lieu, dimanche prochain, 27 janvier, dans la grande salle des mariages, de 9 heures du matin à midi, pour les ouvriers, et le lendemain, lundi, dans les mêmes conditions, pour les patrons.

Il y aura une urne pour chaque catégorie ; les cartes seront de quatres couleurs différentes, savoir : 1re catégorie, grises; 2e catégorie, rouge saumon; 3e catégorie, bleues; 4e catégorie, vertes.

Voici les noms des candidats ouvriers :

1re Catégorie: MM. Jules Lefebvre, paqueteur, conseiller sortant.

1re Catégorie, 2e série (pour 3 ans): Edouard Catteau, contremaître.

2e Catégorie : François Houset, chef trieur.

3e Catégorie : Jean-Baptiste Nollet, ourdisseur, conseiller sortant.

4e Catégorie : Achille Corvoisier, menuisier, conseiller sortant.

Pour les élections du lundi, les candidats patrons sont :

1re Catégorie : M. Lemaire-Cauliez, filateur de lin, conseiller sortant ;

2e Catégorie : M. Louis Molfait, filateur de laine, conseiller sortant ;

3e Catégorie : M. Victor Lemettre, fabricant ;

4e Catégorie : M. Denis Grau, conseiller sortant.

L'ouverture de deux rues entre les quartiers de la Malcense et du Moulin-Fagot. La décision prise relativement à l'ouverture de ces rues ayant une certaine importance, nous croyons devoir publier le rapport présenté par M. Masurel-Leclercq au nom des commissions des finances et de la voirie, *dans la séance de mardi.*

« Messieurs,

» Dans votre séance du 15 février 1894, vous avez renvoyé à vos commissions réunies des Finances et de la Voirie un projet d'ouverture de deux rues dans les terrains situés entre les quartiers de la Malcense et du Moulin-Fagot, présenté par MM. Plouvier et Leronge. Ce projet, très important sous le double rapport des facilités de communication qu'il créera et de l'extension de la Ville, dans une partie de terrain en culture située en pleine agglomération, a été examiné avec intérêt par vos commissions dans leur séance du 23 de ce mois.

» Vos commissions ont admis le tracé de la rue à ouvrir entre la Malcense et le Moulin-Fagot; mais pour la seconde rue projetée sur une largeur de 100 mètres environ suivant le rieu, entre la rue de la Belle-Vue et la rue principale à ouvrir, elles ont émis l'avis que le tracé devrait être modifié dans sa direction, de façon à en faciliter, le cas échéant, le prolongement vers la rue Verte.

» MM. Plouvier et Leronge, informés de cette décision, et après avoir obtenu l'assentiment de M. Rousseau-Lienart, propriétaire des terrains à traverser, en débouché de la rue Verte, ont, de concert avec lui, présenté un nouveau projet ne prenant dansez directement la première rue, mais modifiant le tracé de la seconde, dans le sens indiqué par les commissions, et la prolongeant immédiatement jusqu'à la rue Verte, avec une largeur de 14 mètres à chaque rue, au lieu de 12, comme il avait été primitivement proposé. Sans le non ceu projet comportant pour cette deuxième rue un alignement brisé, à son débouché sur la rue Verte, dans la profondeur des bâtiments de M. Rousseau-Lienart, sur 31 m. 82, vos commissions n'ont pas cru pouvoir accepter cette disposition défectueuse elles ont demandé une seule direction dans les alignements de la rue projetée, en exprimant toutefois l'avis que, pour l'obtenir, la ville pourrait intervenir MM. Plouvier, Leronge et Rousseau-Lienart, proposent à la ville d'ouvrir sur leurs terrains.

» 1° Une rue de 14 mètres de largeur suivant une seule direction droite, de la rue de la Malcense à la rue du Moulin-Fagot. 2° Une rue aussi de 14 mètres de largeur entre la rue Verte et la rue de la Belle-Vue.

» Vu les plans d'alignement des deux rues dressés par M. le directeur de la voirie municipale, pour la rue à ouvrir entre la rue de la Malcense et la rue du Moulin-Fagot, le 17 juillet 1894; et pour la rue à ouvrir entre la rue Verte et la rue de la Belle Vue, le 8 janvier 1895.

» Vu les plans et profils, les cahiers des charges, bordereaux des prix, avant-métres et détails estimatifs concernant la construction d'un aqueduc et d'une chaussée pavée dans chacune des deux rues projetées, accuseront une dépense de 84,000 fr.

» Déclare accepter les propositions contenues dans la dite soumission;

» Émet en conséquence le vœu que lesdites rues projetées soient déclarées voies publiques, suivant les alignements tracés aux plans dressés par M. le directeur de la Voirie.

» Approuve les plans, profils, cahiers des charges, bordereaux de prix et avant-mètres estimatifs relatifs aux travaux d'aqueducs et de pavage à exécuter dans lesdites rues ;

» Dit que ces travaux feront l'objet de deux adjudications distinctes, l'une comprenant les aqueducs, l'autre les chaussées ;

» Dit qu'il sera inscrit en recette aux chapitres additionnels de l'exercice courant : 1° La somme de 54,396 fr. 92 c. représentant la part des frais de voirie que les propriétaires riverains prennent à leur charge ; 2° La somme de 29,603 fr. 08 formant la part des dits frais dont les propriétaires s'engagent à faire l'avance à la ville, sans intérêts, pendant 3 ans.

» Dit qu'il sera inscrit en dépense aux mêmes chapitres : 1° La somme de 67,200 fr. formant les 4/5 des travaux de voirie à la somme de 84,000 fr., en restant le dernier 1/5 soit 16,800 fr. sur l'exercice 1896; 2° La somme de 17,000 f. à payer à M. Rousseau-Lienart, à titre d'indemnité pour la démolition de ses bâtiments.

» M. Rousseau demandait d'abord 20,000.

» Quant aux travaux de voirie, les propriétaires interviendront pour les 2/3 de la dépense et ils feront l'avance à la ville pendant 3 ans sans intérêts du dernier tiers, représentant sa part contributive.

» Suivant les projets dressés par M. le directeur de la voirie, les travaux de construction d'un aqueduc et d'une chaussée pavée dans chaque rue s'élèveraient, savoir :

« Rue à ouvrir entre la rue de la Malcense et la rue du Moulin-Fagot, aqueduc, 17,000 fr.; chaussée, 36,200; rue à ouvrir entre la rue Verte et la rue Belle-Vue, aqueduc, 7,000 fr.; chaussée, 23,800; total, 84,000 fr.

» Les propriétaires intéressés ont accepté les conditions posées par la ville et ont souscrit à la date du 18 de ce mois la soumission qu'on trouvera ci-après :

» En conséquence, etc. »

La commission de la voirie a décidé que les pavés à employer dans les rues susdites proviendront, au choix de l'adjudicataire des travaux, soit des carrières de Quenast (Belgique), soit de celles de Saint-Chéron (Seine-et-Oise), des Ardennes françaises ou des Vosges.

Il a été ajouté, à la demande de M. Masure-Six, que les trottoirs seraient uniformes et qu'on prendrait comme type le trottoir de l'Hôtel-Caserne des Sapeurs-Pompiers.

On sait que le Conseil a adopté à l'unanimité moins la voix de M. Delphin Dumortier.

Décès d'une religieuse de l'Hospice. — Hier ont eu lieu, en présence d'une très nombreuse assistance, les funérailles de la Sœur Sainte-Valérie qui pendant de longues années a accordé, avec un admirable dévouement, *ses soins aux vieillards de l'Hospice.*

Les membres de la Commission administrative, les pensionnaires de l'Hospice et plusieurs ecclésiastiques de la ville ont assisté à cette cérémonie.

Une jeune bâcleuse grièvement blessée. — Jeudi à 9 heures du matin, Maria Mahieu, bâcleuse chez MM. Lamourette et Leroux frères, âgée de 14 ans, était occupée à nettoyer les broches-épingles d'un dévidoir lorsque, par inadvertance sans doute, la soigneuse remit le métier en route avant que le travail de son aide ne fût terminé. La pauvre fille a eu la main droite *grièvement blessée* — par ratissage une partie de la paud du poignet a été enlevée; mais c'est l'index qui a été le plus gravement atteint et on craint qu'il faille recourir à l'amputation.

La victime de ce pénible accident a reçu les premiers soins de M. le docteur Vancaillie et a été reconduite chez ses parents rue des Carliers n 129.

Un enfant qui tombe dans un bassin. — Ce n'est pas le premier accident dont ces restes de bassins-refrigérants de la rue Carnot sont la cause. En ce moment ils sont presque complètement remplis d'eau ; et, comme il n'y a aucune palissade, c'est là de préférence que les enfants vont prendre leurs ébats.

Jeudi, à 1 heure 1/2, le petit Omer Decock, âgé de 6 ans 1/2, dont les parents sont cabaretiers rue de Tournai, au « Chevalier Vert », y est tombé, et aurait infailliblement péri si MM. Jean Vanhemme, trieur, demeurant rue Neuve-de-Roubaix, et Narcisse Lebisse, maçon, demeurant à Roubaix, rue de l'Alma, ne se fussent trouvés là à point pour l'en retirer, et il était grand temps.

Après avoir reçu les soins nécessaires à l'estaminet Masse, rue du Bocquet, le petit imprudent a été reconduit en voiture chez ses parents.

Marcq-en-Barœul — *Obit du mois pour le repos de l'âme de M. le chanoine Hollebecque.* — Jeudi matin, à dix heures et demie, a été célébrée à l'église paroissiale St-Vincent, de Marcq, l'obit du mois pour le repos de l'âme de M. le chanoine Hollebecque, supérieure du collège St-Bertin, décédé le 15 novembre dernier.

L'office a été célébré devant une assistance nombreuse par M. Guillemot, curé, vice-doyen du décanat de Tourcoing sud.

Au cours de la cérémonie, Mgr Baunard, recteur des Facultés catholiques de Lille, a prononcé l'éloge funèbre de M. Hollebecque. Mieux que personne peut-être, M. le Recteur était capable de faire connaître l'enfance, la vie de prêtre, d'administrateur et la vie particulière du défunt. Ce discours, véritable chef-d'œuvre du genre, a été écouté par tout l'auditoire dans le plus profond recueillement.

Disons à ce sujet que les personnes désirant le posséder auront satisfaction, les anciens élèves de Marcq, réunis en société ayant décidé de la faire paraître en livraison.

Parmi la nombreuse assistance nous avons plus particulièrement remarqué : MM. les chanoines Van Bockstaele, doyen de St-Christophe, à Tourcoing; Leblanc, directeur de l'Institution libre du Sacré Cœur, à Tourcoing; Chabé, principal du collège de Roubaix; Fremaux, doyen de l'église paroissiale de la Madeleine; Fichaux, aumônier du pensionnat d'Esquermes; M. Billault, supérieur du collège de St-Bertin (Pas-de-Calais); M. le directeur du Petit-Séminaire d'Arras; M. de Langsin, doyen à Calais; mi personnel du défunt, M. le docteur Salembier, professeur à l'Université catholique de Lille, et un grand nombre de prêtres et religieux de tout ordre.

M. Delesalle, maire de Marcq, et plusieurs membres du Conseil municipal dont faisait partie M. le chanoine Hollebecque, étaient également présents.

M. le chanoine Carlier, délégué par Mgr l'Archevêque de Cambrai pour assister aux funérailles de Mgr Desprez, archevêque de Toulouse, s'était fait excuser.

L'absoute a été donnée par M. de Ramecourt, du diocèse d'Arras.

La cérémonie a été terminée vers une heure et demie.

Halluin. — *La tempête.* — Une cheminée de la sacristie et un grand nombre de tuiles du toit de l'église, sur un espace d'environ 6 mètres ont été emportés hier par le vent. Il n'y a heureusement pas d'accidents de personnes à signaler.

L'arrestation d'un faux monnayeur. — On se rappelle l'enquête ouverte dernièrement à Mouscron et qui aboutit à l'arrestation de plusieurs personnes, inculpées de fabrication et d'émission de fausses monnaies.

Le principal accusé, le nommé Verbecke Gustave, était en fuite. Il a été arrêté mercredi soir à Halluin où il était marié et où son signalement avait été transmis. *Grâce au Visage qu'il s'est fait arrêter par deux douaniers.* Remis entre les mains de la gendarmerie, il a été conduit immédiatement à Lille et écroué à la disposition du parquet.

LILLE

La séance solennelle de la Société de Géographie. — Dimanche prochain, 27 mars aura lieu à trois heures de l'après-midi, dans la grande salle de la Société Industrielle, rue de l'Hôpital Militaire, la séance générale annuelle de la Société de géographie.

Cette séance comprendra une allocution du Président, une conférence de M. Blondel, agrégé d'histoire, professeur suppléant à la Faculté de Lille, sur l'*Expansion coloniale de l'Allemagne*, puis le compte-rendu des travaux de l'année et enfin la distribution des récompenses.

La musique des *Amis Réunis*, sous la direction de M. Henri Delfves, prêtera son concours à la cérémonie.

GRAND POISSONNERI RO BASI NE
31, RUE SAINT-GEORGES, 31
— *COURS du Vendredi 25 Janvier 1895* —

SARDINES FUMÉES. 15 cent. la douzaine
Escargots aux fines h rues avec beurre d'Oosteamp 0.8 la douz.
Rate à la gelée 0,50 la portion — Limandes soles, 0,75 c. le 1/2 kilo

Crustacés		Marée fraîche (1/2 k.	
Langoustes extra « à » » fr.		Cabillaud	0,60
Homards (gros) » » « » » f.		Maquereaux	» »
Crabbes	0,00 « 0,» »	Soles	2,00
Ecrevisses (moyes). 0.« et 0,00		Turbots	1,75
Escargots. la douz et « » 0,80		Bar	» »
		Barbue	1,75
HUITRES (la douz.		Raies	1,60
Arcachon 0,60 ; extra	1,00	Flotte	0,70
Marennes blanches extra	1,50	Rougets	0,60
Anglaises (extra-fines)	2,00	Carrelets (plels)	» »
Moules	0,15 (le kilo).	Truite saumonée	» »
		Anguilles de rivière	» »
Saumons		Anguilles de mer	» »
Saumon rouge le 1/2 kil	1 25	Vives	» »
Morue nouvelle, le 1/2 k.	0,75	Saumon blanc	1,00
Harengs saurs à 0,25 et 15 et 0,10 pièce		Crevettes	» »
Harengs frais 2 et 1 et 0,60 et 0,50 »		Brochet (eau douce)	» »
Cragnolots, 0,15 la pièce		Merlans	» »
		Eperlans	» »
		Merlouches	» »

GROS ET DÉTAIL — **Harengs frais.** 1 pour » »

Véritables Keapers, harengs fumés sans sel 0,20 la pièce, superfines, sans rivales, 40 fr. le cent sur commande

HUITRES VICTORIA
Huîtres d'Ostende, 2 fr. la douzaine

Concerts et Spectacles

Grand Théâtre de Roubaix. — *Manon.* L'art de blanchir, et même de dorer les sépulcres, est de tous les temps. Les poètes et les prosateurs, les musiciens et les peintres, se sont souvent adonnés à cet exercice dont le charme consiste, sans doute, dans la difficulté même.

Cet art éminemment *décadent*, éminemment *fin de siècle*, pour se servir d'expressions à la mode, a sévi violemment aux approches de la Révolution française, et était devenu, il y a quelque dix ans, plus fort que jamais.

Si les Grecs ont voulu poétiser Phryné, Prévost a voulu parer sa..... *Manon* des plus riches couleurs de sa palette littéraire, sentant sans doute qu'il fallait beaucoup de vêtements pour cacher une pareille crudité.

L'histoire des bâtons flottants est toujours vraie. De loin, aux auteurs d'aujourd'hui le brillant superficiel de ces figures leur a paru séduisant. Ils les ont reprises et leur ont donné un vernis nouveau. Qui sait si, plus tard, le même phénomène ne se produira pas à l'égard d'œuvres plus modernes, de celles de Zola, par exemple : si les arrière-petits-neveux de nos élégants et sceptiques ubrettistes n'offriront pas à leurs contemporains qu'ils opèrent tiré de Nana ou de l'*Assommoir*.

Prévost, créateur de *Manon Lescaut*, a été l'ami de Voltaire et de J. J. Rousseau. Son œuvre a été chantée par Alfred de Musset et critiquée avec la plus grande bienveillance par Sainte Beuve. Il est en littérature des esprits blasés, comme il est en cuisine des estomacs fatigués, qui aiment mieux les choses faisandées que les mets frais et sains.

Paul de Saint-Victor, plus sévère, quoique admirateur du talent de Prévost, appelle Manon simplement une fille, et dit qu'il n'y a pas d'autre mot pour la qualifier.

La scène française a vu plusieurs productions tirées du livre de Prévost. Un ballet-pantomime de Scribe et Auber, musique d'Halévy, et un opéra-comique des mêmes, le tout ayant peu réussi.

L'opéra-comique représenté jeudi soir à l'hippodrome est de Henri Meilhac et Philippe Gille, musique de Massenet. Il a déjà été interprété sur notre première scène le 28 décembre 1893.

Il faut rendre cette justice aux auteurs de cette dernière pièce qu'ils ont cherché et réussi parfois à adoucir, à effacer même, les trop violentes crudités de l'œuvre qui *leur a servi de modèle, surtout par la transformation du* caractère et de la situation de deux des personnages. Le chevalier des Grieux cesse d'être un aigrefin, un chevalier d'industrie, pour devenir beaucoup plus naïf et honnête que le vrai. Lescaut, passant de la qualité de frère à celle de cousin de Manon n'est plus tout à fait aussi odieux.

Le livret contient des beautés littéraires et même de beautés philosophiques. Témoin ces vers du comte des Grieux à son fils qui, un moment désabusé au sujet de Manon, et passant à des excès contraires et non raisonnés, veut se retirer tapageusement du monde :

Deviens un père de famille.
Ni pire, ni meilleur que moi.
Le Ciel n'en veut pas davantage.
C'est là le devoir, entends-tu ?
La vertu qui fait du tapage
N'est déjà plus de la vertu.

Ce livret a été revêtu par Massenet d'une musique brillante, admirablement ajustée aux paroles et aux situations, faisant passer par les sons, dans l'âme des spectateurs, toutes les sensations que les librettistes prêtent aux personnages. Le rythme et la mélodie de cette œuvre enchantent l'oreille sans brusqueries et sans à coups, comme aussi sans mièvreries.

Jeudi soir, M. P. Gautier a été remplacé par M. Martini, directeur, dans le rôle du chevalier des Grieux. M. Martini a une science musicale et scénique qui supplée à beaucoup de choses. Il module et tourne les phrases de son chant avec une grâce exquise, une entente parfaite des nuances. Malheureusement, la voix ne peut toujours atteindre sans crier le registre élevé dans lequel est écrit le rôle, et, crier, fatigue vite. Son jeu est parfait et ajoute le plus grand charme au personnage.

Mme Martini (Manon), que nous connaissions déjà pour l'avoir entendue dans les *Noces de Jeannette*, ne le cède en rien à son mari comme science, et peut mieux que lui atteindre les notes très élevées. Un peu forte, physiquement, pour le rôle de Manon comme pour celui de Jeannette, elle a cependant, par son jeu savant, produit un bon effet, surtout à la fête du *Cours la Reine*, en perruque poudrée et robe à panier.

Tous deux ont été rappelés à la fin du troisième acte.

M. Duvernet a fait un excellent Lescaut et M. Roussel un bon Guillot.

M. Pourret nous a donné un comte des Grieux un peu trop emphatique. Les conseils d'un père à son fils doivent être plus simples, n'ont pas besoin d'être appuyés par d'aussi grands gestes.

Le trio Poussette, Javotte et Rosette : Mmes Dupont, Pourret et Capanne, manquait un peu de bien et d'ensemble.

L'orchestre a agréablement étonné par sa sagesse. Il accompagnait gentiment sans vouloir dominer. Il est à souhaiter qu'il continue à être toujours aussi discret. Son menuet en prélude de l'acte troisième était bien détaillé. L. V.

La « Philharmonique du Jean Ghislain ». — Par suite de circonstances imprevues, le concert suivi du tirage de la tombola, organisé par la « Philharmonique du Jean-Ghislain », au bénéfice d'une famille nécessiteuse et fixé pour le 27 janvier, est remis au dimanche 3 mars prochain.

Grand-Théâtre de Roubaix (Hippodrome)
Dimanche 27 janvier, à 3 h. 3/4

PREMIER GRAND CONCERT POPULAIRE

donné par l'Association symphonique de l'Ecole nationale de musique, sous la direction de M. Kozul, avec le concours de Mlle Minssart, M. Minssart et M. Meyer.

PRIX DES PLACES : Fauteuils, loges et baignoires et Pourtours, 1,00; 1re Galeries, 0,50; 2e Galeries, 0,25 cent. LOCATION : 25 cent. pour les places numérotées, 0,10 non numérotées, *chez M. Jubé, rue de la Gare. (Téléphone*

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du jeudi 24 janvier* — HOMICIDE PAR IMPRUDENCE. — On a encore présent à la mémoire ce dramatique incident qui s'est produit il y a un mois dans l'établissement de M. Barthois, à Tourcoing ; un jeune homme de 17 ans, J.-B. Dumortier, avait eu une discussion sans importance avec un autre ouvrier, Deconinck : Dumortier portant à la main un petit couteau dont il se servait pour dégraisser une barre de fer, avait repoussé Deconinck en lui donnant un coup dans la poitrine ; par une circonstance des plus malheureuses, le canif avait pénétré dans les chairs assez profondément pour produire un épanchement de sang. Le pauvre Deconinck mourait quelques minutes après.

Le jeune Dumortier, affolé, avait fui au bout de l'usine. Il restait hébété quand on l'interrogea. L'enquête fut ouverte et aboutit à l'arrestation de Dumortier et à sa comparution en correctionnelle pour homicide par imprudence.

Après audition des témoins, dont deux disent que Dumortier avait frappé avec violence en se précipitant sur Deconinck, le Tribunal prononce contre ce dernier une peine d'une année d'emprisonnement avec application de la loi Bérenger.

Tribunal de simple police de Tourcoing. *Audience du jeudi 24 janvier.* — Le rôle n'était pas bien chargé ; l'audience, commencée à 9 heures sous la présidence de M. Charlier, juge de paix du Canton-Nord; M. le ministère public, M. Rouillé, commissaire central, était terminée à midi.

M. Brocart, juge de paix du Canton-Sud, a siégé pendant quelques minutes pour rendre un jugement sur une affaire d'éclairage de rues particulière (rue de l'Amidonnerie) affaire qui avait déjà été appelée plusieurs fois et qui s'était tout d'abord présentée dans des conditions peu ordinaires.

On a élevé des constructions à front de cette rue et on avait tout naturellement cité la personne qui avait demandé l'autorisation de bâtir; mais cette personne a fait valoir que le fond ne lui appartenait pas et que ce n'est que plus tard qu'elle pourrait en devenir propriétaire. En conséquence, elle n'avait pas à intervenir en ce qui concerne l'éclairage. Le véritable propriétaire prétendait de son côté que cette charge devait retomber sur celui *à qui appartenaient les bâtiments, que du reste il n'était* plus propriétaire — au moins d'une partie du terrain — au propre sens du mot.

Comme nous l'avons dit, l'affaire a plusieurs audiences et elle reviendra encore mais pour la dernière fois, le 7 février.

Aujourd'hui M. Brocart a rendu, en conséquence, un jugement s'appuyant sur l'article 182 du code forestier dont le 1er 3 est ainsi conçu :

« Si, dans une instance en réparation de délit ou contravention, le prévenu excipe d'un droit de propriété » ou autre droit réel, le Tribunal saisi de la plainte statuera sur l'incident en se conformant aux règles... »

On connaîtra donc alors le véritable propriétaire.

Quelques peines sévères ont été appliquées, notamment : 5 francs d'amende et 1 jour de prison par défaut à Rodolphe B...., de Roubaix, pour vente de chansons sur la voie publique sans autorisation ; 43 francs et 1 jour de prison au sieur P...., domestique à Roubaix ; 3 journées de travail et 2 journées de prison à Célestin T...., de Bondues, toujours par défaut, pour voies de fait.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent pas la responsabilité de la rédaction.

A propos du dernier concert de la « Grande Harmonie »

Roubaix, le 23 janvier 1895.

Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix*,

On ne saurait trouver trop d'éloges du charmant concert donné mardi soir à l'Hippodrome par la *Grande-Harmonie* à ses membres honoraires. Comme le dit fort bien le compte-rendu de cette soirée, c'était parfait sous tous les rapports. Mais si on ne peut se dispenser de complimenter les organisateurs pour le choix des artistes, il n'en est pas de même pour l'organisation matérielle, c'est-à-dire l'entrée au concert.

A 7 heures, déjà beaucoup de monde attendait pour entrer; à 7 heures 1/4 c'était une foule compacte grossissant à chaque minute, depuis les portes d'entrée jusqu'au milieu du boulevard exposée au vent et à la pluie sans pouvoir avancer d'un pas. Des dames se sont trouvées indisposées, d'autres ont eu leur toilette froissée et déchirée par cet entassement, des messieurs n'avaient plus leur parapluie que le bousculement avait fait tomber et brisé.

Ne pourrait-on éviter ces désagréments en devançant d'une demi-heure au moins l'ouverture des portes et en laissant entrer successivement les arrivants ?

Nous espérons que la Commission sera de cet avis et qu'à l'avenir elle prendra les mesures nécessaires pour donner pleine satisfaction à ses membres protecteurs.

Recevez, Monsieur le Directeur, toutes nos civilités.

Un groupe de nombreux plaignants.

NOUVELLES MILITAIRES

Le bourgeron blouse des troupes à cheval. — Le bourgeron des troupes à cheval et de l'artillerie a vécu. Il est remplacé par un bourgeron-blouse en forte toile d'Armentières. La longueur du dos de ce vêtement est de 70 centimètres.

La mort du cardinal Desprez

Les condoléances

Toulouse, 24 janvier. — De nombreuses dépêches de condoléances sont arrivées de tous les points de la France et de l'étranger.

Voici la traduction de celle que S. Em. le cardinal Rampolla a envoyée au nom du Pape :

« Le Saint-Père a appris par moi avec une vive douleur la triste nouvelle et a pris part à la grande perte que vient de faire l'Eglise de France et le diocèse de Toulouse. Il a pris nous prions pour l'âme du défunt. »

Mandement du chapitre

Voici le texte du Mandement du vénérable chapitre métropolitain qui annonce la mort et fixe les obsèques de S. Em. le cardinal Desprez, archevêque de Toulouse :

« Nos Très chers Frères,

» Un immense malheur vient de tomber comme un coup de foudre sur l'Eglise de Toulouse. Notre Père en lieu, S. Em. le cardinal Julien-Florian-Félix Desprez, notre archevêque, a rendu son âme à Dieu dans la nuit de dimanche à lundi, après une crise de quelques minutes.

» A ses derniers moments, si prompts et si rapides, notre Pontife s'est retrouvé tel que nous l'avions connu : calme, paisible, avec cette foi ferme et cette confiance en Dieu qui ne l'abandonnerent jamais.

» M. le prévôt du chapitre a pu lui donner les derniers sacrements. Il a demandé, avant d'expirer, le crucifix que le Saint-Père lui avait récemment envoyé pour qu'il put faire le chemin de la croix dans sa chambre; il l'a embrassé avec transport et c'est dans ce dernier baiser du Seigneur qu'il s'est endormi

» D'autres vous diront ce que fut cette vie de chrétien, de prêtre et d'évêque.

» Pour nous, qui l'avons connu, admiré et aimé si longtemps, nous demeurons tout entiers à notre douleur et à nos prières.

» A notre douleur avant tout : comment en effet, se dissimuler que cette mort est une catastrophe pour notre diocèse qu'il a administré pendant trente-cinq ans avec tant de sagesse et de bonté ; à nos prières ensuite, que vous devez, de concert avec nous, adresser au Divin Maître, d'abord pour cette âme qui fut si pure et si élevée sans doute, quand elle était sur la terre, mais qui a déjà rendu à Dieu des comptes qui font trembler les saints; ensuite, pour que Dieu continue vis-à-vis de ce cher diocèse les marques de Providence particulière qu'il a prodiguées pendant des siècles en lui donnant un pasteur digne de celui que nous pleurons.»

Communiqué de l'archevêché

« Nous refusons absolument les couronnes et les bouquets qui pourraient être offerts : il en sera donné avis à nos diocésains. Des prières, des communions, des aumônes et par-dessus tout des messes qui soulagent notre âme, voilà ce que nous demandons instamment à la pitié des prêtres et des fidèles.

(Extrait des instructions de Son Eminence pour ses funérailles.)

Les funérailles

Toulouse, 24 janvier. — Comme nous l'avons annoncé, les obsèques du cardinal Desprez sont fixées à samedi. NN. SS. les archevêques et évêques de Rodez, Bordeaux, Grenoble, Aire, Limoges, Montpellier, Perpignan, Bayonne, Mende, Carcassonne, Montauban et Pamiers ont annoncé leur intention d'y assister.

Mgr l'archevêque de Cambrai sera représenté par M. le vicaire général Carlier. M. le docteur Guermonprez représentera les Facultés catholiques de Lille.

Dans la journée de jeudi, plus de trente mille visiteurs ont afflué à l'archevêché.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille BOUXIN-WEDIG, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Célestin BOUXIN, sous-brigadier des douanes en retraite, décédé à Roubaix, le 23 janvier 1895, dans sa 70e année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le samedi 26 courant, à 9 heures 1/2, en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le même jour, à 3 heures. L'assemblée à la maison mortuaire, rue Marc Séguin, 1, derrière le couvent de la Visitation.

Les amis et connaissances de la famille PROUVOST-DEHAU, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Joseph-Auguste-Charles PROUVOST, décédé à Roubaix, le 24 janvier 1895, à l'âge de 9 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Messe d'ange Solennels, qui auront lieu le samedi 26 courant, à 10 heures, en l'église Notre-Dame à Roubaix. — L'assemblée à l'église Notre-Dame.

Chemin de fer du Nord. — La Compagnie du chemin de fer du Nord nous apprend que les trains de voyageurs ci-après seront rétablis à partir du 1er février prochain :

Train partant d'Hazebrouck à 6 h. 51 matin et arrivant à Dunkerque à 7 h. 51 matin.

Train partant d'Hazebrouck à 5 h. 15 soir et arrivant à Dunkerque à 6 h. 15 soir.

Train partant de Dunkerque à 8 h. 26 matin et arrivant à Hazebrouck à 9 h. 27 matin.

Train partant de Dunkerque à 3 h. 20 soir et arrivant à Hazebrouck à 4 h. soir.

Train partant de Lille à 7 h. 30 matin et arrivant à Tourcoing à 7 h. 55 matin.

Train partant de Tourcoing à 8 h. 50 matin et arrivant à Lille à 9 h. 15 matin.

A partir du 1er février prochain, il sera créé, entre Wavrin et Don-Sainghin, un train de voyageurs (1re, 2e, 3e classes) aux heures ci-après: Wavrin, départ, 5 h. 02 matin. La Fontaine, départ, 5 h. 04 matin. Don-Sainghin, arrivée, 5 h. 08 matin.

Le train sera en correspondance à Don-Sainghin avec celui partant vers Lens à 5 h. 14.

Les ouvriers munis de carte d'abonnement hebdomadaire seront admis dans ce train.

En se réveillant le matin, beaucoup de personnes ont la langue lourde et *mauvais goût dans la bouche.* C'est l'indice le plus certain d'une mauvaise digestion et d'une maladie d'estomac à son début. Il faut se hâter d'enrayer le mal en faisant usage de **Tisane Dussolin**, qui est en même temps *tonique, dépuratif, antiscorbutique et reconstituant des forces et du sang.* On en trouve dans toutes les bonnes pharmacies au prix de 4 fr. 50 le flacon avec une notice indiquant la manière de s'en servir. Bien se rappeler le nom **Tisane Dussolin.** Dépôt général à Paris pharmacie Derbecq, 24, rue de Charonne. 38680

NORD

L'affaire Tremblié. — Un télégramme officiel arrivé hier à Dunkerque à M. Albert Mine, consul de la République Argentine, annonce que la tête de Farbos, qui a été conservée en alcool, et les autres pièces à conviction, arriveront prochainement à Dunkerque par le steamer *Pampa. Un second dossier du parquet de Buenos-*Ayres accompagne cet envoi. Cette affaire pourra avoir son dénouement à la deuxième session des assises du Nord.

BELGIQUE

MENIN. — **La tempête.** — **Une fabrique qui s'écroule. Graves dégâts à un moulin.** La tempête de mercredi atteignait ici son maximum de violence vers 7 heures du soir. Le vent soufflait par rafales courtes et brusques, et plusieurs accidents, dont les suites ne sont heureusement pas mortelles, se sont produits à cette heure. Dans la rue d'Ypres, à 7 heures et quart, le teillage de lin occupé par M. Smagghe s'est écroulé. L'établissement comprend 8 bâtiments parallèles : le magasin, le teillage et la machine. Le pignon ouest, celui du magasin, ayant cédé, le toit de ce bâtiment vint buter contre celui du teillage qui en s'effondrant entraîna le faîte des murs.

La plupart des ouvriers, occupés au travail en ce moment, furent blessés plus ou moins grièvement. L'état d'une seule des victimes inspire cependant *quelque inquiétude. C'est celui d'une ouvrière qui* travaillait à la broyeuse, Marie Debuf, épouse de L. Wancour, qui a reçu un paquet de balles entre les épaules. En tombant, elle s'est fracturé la jambe et l'on craint des lésions internes; elle a été administrée et reçoit les soins chez M. Smagghe même, son état ne permettant pas de la transporter chez elle. Tous les autres ouvriers blessés, au nombre de six, ont pu retourner chez eux. Le fils du patron qui se trouvait en ce moment avec les ouvriers a lui-même été contusionné assez gravement à la tête. Le parquet de Courtrai a fait jeudi après-midi une descente sur les *lieux. Les dégâts peuvent être évalués à environ* 7000 francs.

Au hameau du Coucou, le moulin à vent de M. Tanghe-Lezée a été surpris sous toile par la tempête. Le meunier ne parvint pas à l'arrêter et plutôt que de sauter en bas au risque de se tuer, préféra attendre les événements à l'intérieur. Quelques minutes après, trois des ailes étaient emportées par le vent sans causer aucun accident de personne. Leurs débris avaient été jetés à plus de 300 mètres de là.

A Wevelghem, un magasin de lin appartenant à M. Vandecaveye-Vandenberghe a été détruit par un incendie. Il a été impossible de rien sauver. Là non plus aucun accident de personne à signaler. Les dégâts s'élèvent à environ 1 500 francs.

— *Un vol.* — Les malfaiteurs ont profité d'une nuit aussi propice pour s'introduire dans une ferme à la porte de Bruges, chez Mme Louise Vandromme. On y avait abattu une bête malade et la viande reconnue impropre à la consommation avait été exposée dans la grange pour être enfouie le lendemain. Les voleurs en ont emporté un quartier et se sont également emparé de 8 des plus belles poules. La gendarmerie a ouvert une enquête.

A la Chambre. — Séance du 24 janvier. — *Vif incident.* — Un *incident se produit au début de la séance.*

M. de Burlet demande à M. Vandervelde des explications à propos d'une interruption que ce dernier a faite hier. « Vous êtes un insolent », a-t-il dit. Que voulait-il dire ?

M. Vandervelde. — M. de Burlet avait adressé au groupe socialiste l'apostrophe suivante : « Vos imputations sont odieuses et insolentes ». Je lui ai répondu : « C'est vous qui êtes un insolent ». Je n'ai pas d'explication à donner

M. de Burlet. — Ce sera donc une affaire entre ce monsieur et moi.

Les paroles que j'ai dites h